

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Avis d'entrée en vigueur  
Règlement numéro VM-62-129**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Matane :

Que le conseil municipal a adopté, le 16 février 2026, le Règlement numéro VM-62-129, modifiant le Règlement général numéro VM-62 afin d'établir des règles relatives à la gestion du stationnement sis au 305, rue de la Gare.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane, ce dix-septième (17<sup>e</sup>) jour du mois de février de l'an deux mille vingt-six.

La greffière,

M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma  
Avocate